



Votation citoyenne sur la Loi Travail: **A VOUS LA PAROLE !**



Mardi 07 juin 2016

La formidable mobilisation des salariés, jeunes, privés d'emplois et retraités s'est construite dans le pays pour combattre le projet de Loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour tous!

Pour toute réponse le gouvernement a choisi le déni de démocratie avec l'utilisation du 49.3, puis l'autoritarisme et la répression!

L'immense majorité des questionnés rejettent ce projet régressif (74% d'opinions défavorables), ce qui n'empêche pas l'exécutif de mettre en doute ce score! **Prouvons-leurs, aux travers des prochaines mobilisations dans la rue et dans les Urnes, notre soif de garanties, de droits nouveaux et de Démocratie!**

AUX URNES, CITOYENS!



L'intersyndicale rassemblant les organisations



se déploient autour d'une grande consultation citoyenne.

Celle-ci qui doit permettre à tous ceux qui se sentent concernés par les droits des Salariés de s'exprimer librement, de faire entendre leurs voix!

Cette votation constitue une réponse démocratique supplémentaire face à un gouvernement refusant tout débat et qui tente par tous les moyens de museler le Peuple.

PREMIERS RENDEZ-VOUS...

- St-Vallier – *Hôpital* - Jeudi 09/06 de 10h30 à 11h30
- St-Rambert d'Albon - *Salle des Fêtes* - Jeudi 09/06 de 10h à 12h
- Valence – *Lautagne* - Vendredi 10/06 de 12h à 14h
- Romans – *Marché de la Monnaie* - Samedi 11 à partir de 9h30



En flashant le code, les lieux des votations en temps réel !
Egalement disponible sur <http://votationtravail.fr/participer/>

CGT FO U.S.U. Solidaires unef UNL FIDU
CGT FO FIDU SOLIDAIRES UNEF UNL FIDU

Nom, Prénom : _____ (facultatif)

Salarié-e du public
 Salarié-e du privé
 Etudiant-e / lycéen-ne
 Retraité-e
 Privé-e d'emploi

Lieu de travail ou d'étude : _____

Retrait du projet de loi travail :
 Pour Contre

Faut-il aujourd'hui des droits nouveaux pour les salarié-e-s, les jeunes, les privé-e-s d'emplois et les retraité-e-s ?
 Oui Non

Commentaires : _____ Signature : _____



UD CGT Drôme - Tél.: 04-75-56-68-68 E-mail: udcgt26@cgtardèche.org
UD CGT Ardèche - Tél.: 04-75-66-76-66 E-mail: ud07@cgtardèche.org
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

MANIFESTATION UNITAIRE
MARDI 14 JUIN A 14h
DEPART : CLINIQUE PASTEUR – GUILHERAND GRANGES (07)
ARRIVEE : PREFECTURE – VALENCE (26)

ILS VEULENT DÉCIDER À NOTRE PLACE...



**#LOI TRAVAIL:
C'EST QUOI LE
PROBLEME ?**

1. Inversion de la hiérarchie des normes:

- Les accords d'entreprise pourront être moins favorables que la loi ou les conventions de branche.
- Dumping social, concurrence entre salariés.

2. Travailler plus pour gagner moins:

- Possibilité de majorer 5 fois moins les heures supplémentaires par simple accord d'entreprise et de moduler le temps de travail sur 3 ans (reculant le déclenchement d'heures sup').
- Incitation à étendre les forfaits jours avec des modalités de négociation dérogatoires dans les petites entreprises.
- Un droit à la déconnexion en trompe l'œil (application au 1er janvier 2018 sans aucune valeur contraignante).
- Possibilité pour l'employeur de modifier les dates de congés payés au dernier moment : un pas de plus dans le débordement de la vie professionnelle sur la vie privée en accroissant la flexibilité du salarié.

3. Facilitation des licenciements:

- Généralisation du chantage à l'emploi avec l'extension des accords de compétitivité aux entreprises sans difficulté économique.
- Ceci permettra d'imposer aux salariées baisse de salaire horaire, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement. Le gouvernement crée ainsi la flexi-précarité.
- La réforme des licenciements économiques permet d'écarter le juge. Les licenciements boursiers sont légalisés.

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Je souhaite

prendre contact

me syndiquer

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

..... CODE POSTAL :

VILLE : TEL :-.....-.....-.....

E-MAIL :

ENTREPRISE : VILLE :

Bulletin à remettre à un militant CGT ou à retourner à :
LA CGT - Espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex

4. Ubérisation du salariat

- Le projet de loi crée une nouvelle catégorie, les travailleurs et travailleuses des plateformes (chauffeurs Uber, livreurs à vélo...) qui n'auraient plus la possibilité de requalifier leur travail en contrat salarié. Le gouvernement légalise le dumping et met les salariés français en concurrence avec des travailleurs soit disant indépendants qui ne bénéficient d'aucune protection sociale.